Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 86 (1977)
Heft: 6

Rubrik: Le service social et des secours de la CRS

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Service social et des secours de la CRS

La Croix-Rouge suisse déploie une grande somme d'efforts et utilise une partie importante de ses ressources pour apporter de l'aide à des personnes tombées dans le besoin à la suite d'une guerre, d'une catastrophe naturelle ou d'un malheur personnel. C'est pourquoi nous avons décidé de consacrer le numéro d'été illustré de notre revue à cet aspect et de présenter à nos lecteurs, tout au long de vingt-trois pages, le travail qu'effectue la Croix-Rouge suisse dans ce domaine.

Alors que l'aide sociale concerne autant les sections que le Secrétariat central qui les soutient, l'aide en cas de catastrophe et à la reconstruction relève uniquement de l'organisation centrale et est dirigée par elle, en particulier lorsqu'il s'agit d'opérations de secours importantes qui exigent la collaboration de la Croix-Rouge suisse avec d'autres institutions d'entraide et la Confédération. L'ensemble de ces activités d'entraide dépend du *Service social et des secours* **de la Croix-Rouge suisse, qui est dirigé par M. Anton Wenger et comprend trois secteurs: le secteur social, celui des secours et la Centrale du matériel.**

Le secteur social, **dirigé par M. René Steiner, est relativement autonome. Sa tâche consiste à apporter une aide individuelle à des personnes seules et à des familles. Le travail, qui se fait sur la base de rapports de confiance entre la personne qui doit être aidée et le travailleur social, ne dépasse guère le cadre d'un petit groupe de «confidents». Le secteur social s'occupe de cas d'aide individuelle dans notre pays, à des Suisses, à des étrangers et exceptionnellement aussi à des personnes vivant à l'étranger; il apporte, par exemple, une assistance matérielle en cas d'incendie ou d'autres cas de détresse analogues qui surviennent en Suisse; il stimule en outre les activités sociales et médico-sociales des sections.**

Si nous consacrons moins de pages aux activités sociales qu'aux opérations de secours, cela n'implique nullement que les premières sont moins importantes que les secondes. Il s'agit avant tout de raisons liées à la discrétion qui s'impose dans le domaine du travail social ainsi qu'à la difficulté d'illustrer celui-ci. En outre, les parrainages du secteur social ont déjà fait l'objet de notre numéro illustré de 1974. Enfin, nous aimerions beaucoup présenter, au moins une fois, de façon claire et sans détours, l'aide à l'étranger, car elle est plus sujette aux critiques de l'opinion publique que l'aide sociale et comporte en général une série de problèmes complexes.

Le secteur des secours, **dirigé par Mlle Vreni Christen, s'occupe de l'aide en cas de catastrophe et à la reconstruction en faveur de communautés. En général, il déploie ses activités à l'étranger car, bien heureusement, les catastrophes naturelles en Suisse sont rares et ont des conséquences beaucoup moins désastreuses que certaines inondations ou sécheresses dans des pays tropicaux ou des cataclysmes dans des régions fréquemment touchées par des tremblements de terre. De plus, comme dans la plupart des cas, les autorités civiles sont à même de prendre les mesures qui s'imposent et les assurances de couvrir en grande partie les dégâts, la Croix-Rouge suisse n'est que rarement appelée à intervenir dans son propre pays.**

La Centrale du matériel **de Wabern/Berne, dirigée par M. René Bürki, sert de centre d'achat et de dépôt pour tous les services de la Croix-Rouge suisse, quoiqu'elle représente en premier lieu un instrument de travail précieux pour les deux secteurs dont il a été question plus haut. Elle gère également du matériel de secours de la Confédération (des machines diverses, telles que des pompes, des groupes électrogènes, etc.) dans ce sens qu'elle l'entrepose, l'entretient en partie et l'expédie à la demande des autorités fédérales. Ainsi que le montre l'organigramme reproduit sur cette page, la Centrale dispose d'une buanderie, d'un atelier de couture, d'une installation de nettoyage chimique et d'un atelier de menuiserie qui, tout comme les stocks de vêtements, rendent de précieux services tant en Suisse qu'à l'étranger.**
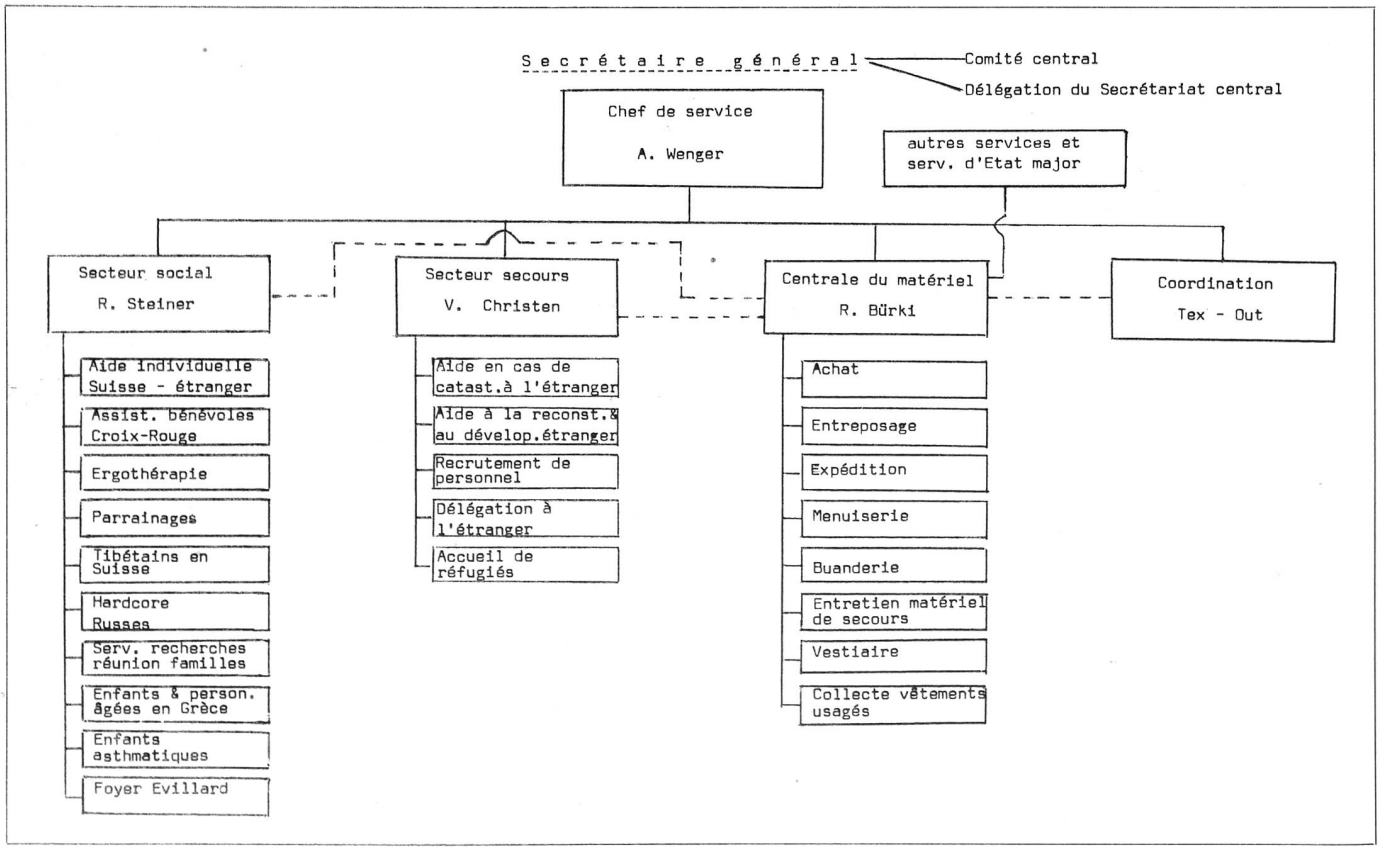
Schéma de l'organisation du Service social et des secours.